

COMMUNE DE KINDWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 11 Procurations : 0

SEANCE DU 06 MAI 2019

Convocation du 27/04/2019

Début de séance à 20h00

sous la présidence de M. VOLTZ Gérard, Maire

Membres présents :

KERN Marie-Rose – RIEFFEL Gaston – FREISS-VOCK Rémy, adjoints,
FEHR Denis – FREISS Gilbert – HALBWACHS Jeannine – ISENMANN Laurent –
HOEFFLER Jean-Marie – SCHLICK Christine – WAECHTER Grégory

Absents Excusés :

GRUBER Christophe – PEJSMANN Mickaël – ROLAND Eric – WEITEL Pierrot

Assistait :

FORLER Rachel – secrétaire de mairie

ORDRE du JOUR

2019-23 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2019

2019-24 : ATTRIBUTION – MARCHE ECOLE

2019-25 : ATTRIBUTION – ETUDE IMPASSE DU SOLEIL

2019-26 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT STADE

2019-27 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE
FOOTBALL

2019-28 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

2019-CD : COMMUNICATIONS ET DIVERS

N° 2019-23 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2019

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal des séances du 02 AVRIL 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- APRES délibération, A D O P T E à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 02 AVRIL 2019.

2019- 24 / ATTRIBUTION DE MARCHÉ

OBJET : RENOVATION INTERIEURE DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire soumet à l'Assemblée les résultats de l'ouverture des plis relative aux travaux de rénovation intérieure de l'école maternelle de KINDWILLER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU les différentes offres réceptionnées ;
- VU les offres des différentes entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 30 mars 2019 ;
- APRES vérification des offres par le cabinet d'architecture HAIBACH de NIEDERBRONN-LES-BAINS, Maître d'œuvre de l'opération ;
- APRES délibération,

DECIDE,

- **d'approuver** les offres retenues par la commission d'appel d'offres, comme suit :

N° LOT	OBJET	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DU MARCHÉ H.T.
1	GROS-OEUVRE	Construction MARX Kindwiller	7 836,56 €
2	PLATRERIE	GASSER Patrick Niedermöden	9 433,45 €
3	ELECTRICITE	Electricité H. WACKERMANN Gundershoffen	11 298,50 €
4	SANITAIRE-CHAUFFAGE	ETS SCHMITT Woerth	31 989,70 €
5	MENUISERIE INTERIEURE	LIPS & FILS Oberbronn	14 594,16 €
6	CARRELAGE-REVELTEMENTS	BERNECKER DECOR Lembach	9 923,82 €
7	PEINTURE INTERIEURE	PEINTURE JACKY Mertzwiller	4 886,44 €
TOTAL			89 962,63 €

2019- 25 / ATTRIBUTION : ETUDE IMPASSE DU SOLEIL

Le Conseil Municipal a demandé à Monsieur le Maire lors de la séance du 02 avril 2019 de confier l'étude de la réalisation d'une route, prolongement de l'impasse du Soleil à la rue du

Château d'Eau au bureau d'étude BEREST et de faire chiffrer les honoraires approximatifs de cette prestation.

Monsieur le Maire présente le chiffrage des honoraires de l'entreprise BEREST de ILLKIRCH GRAFFENSTADEN daté du 16 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

DECIDE

- de confier la maîtrise d'œuvre à la société BEREST d'Illkirch-Graffenstaden pour une mission complète pour un montant forfaitaire de 3 540 euros HT,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

N° 2019-26 / TRAVAUX AMENAGEMENT STADE

Le Maire expose :

Par délibération du 13 septembre 2018, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a restitué à ses communes membres un certain nombre de compétences, dont celle portant sur la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs.

Lors de cette même séance, elle a approuvé un nouveau projet de statuts, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce projet a également été approuvé par une très large majorité de communes, et a été formalisé par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018.

Il convient donc à la commune d'entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires des infrastructures du stade municipal.

Le Conseil Municipal doit donc statuer sur les travaux à entreprendre afin de permettre à l'association du Football Club de Kindwiller de pratiquer leur loisir dans de bonnes conditions et de faire également des économies.

Vu l'éclairage défectueux du terrain d'honneur et la facture d'électricité élevée, il serait nécessaire de remplacer les projecteurs iodure métallique actuels par des projecteurs LED.

Afin de permettre une économie d'énergie à l'association Football Club de Kindwiller, il est souhaitable de remplacer les luminaires dans les vestiaires.

Le Maire présente les différents devis de l'entreprise FAUTHELEC BOUXWILLER et PAUTLER de Mertzwiller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **d'accepter** d'effectuer les travaux suivants :
 - installation des projecteurs LED sur le terrain d'honneur, sous condition de l'octroiement de la subvention de la Fédération Française de Football,
 - remplacement des luminaires dans les vestiaires

- **d'approuver** le devis de l'entreprise FAUTHELEC de BOUXWILLER, d'un montant de 34 550,79 € HT soit 41 460,95 € TTC pour l'installation des projecteurs LED sur le terrain d'honneur,
- **d'approuver** le devis de l'entreprise FAUTHELEC de BOUXWILLER, d'un montant de 3 285,42 € HT soit 3 942,50 € TTC pour le remplacement des luminaires dans les vestiaires,
- **d'autoriser** le Maire à signer les devis et tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **d'autoriser** le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différents partenaires,
- **de ne verser** aucune autre subvention à l'association de Football de Kindwiller, vu les investissements conséquents engagés par la commune.

N° 2019-27 / DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

REPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR

Afin que la commune puisse déposer la demande de subvention pour le remplacement de l'éclairage du terrain d'honneur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel relatif au remplacement projecteurs iodure métallique du terrain d'honneur du stade municipal par des projecteurs LED.

Le Conseil Municipal a approuvé lors de ce même conseil (délibération n° 2019-26), le devis estimatif de l'entreprise FAUTHELEC de BOUXWILLER, d'un coût prévisionnel de 34 550,79 € HT soit 41 460,95€ TTC pour ces travaux de remplacement.

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature/Coût	H.T.	Nature	FINANCEMENT	Pourcentage
Pose de projecteur à LED	34 550,79 €	Subvention sollicitée auprès de la F.F.F.	6 910,16 €	20 %
		Autofinancement communal	27 640,63 €	80 %
TOTAL	34 550,79 €	TOTAL	34 550,79 €	100 %

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès des instances de la Fédération Française de Football au titre du projet « remplacement par des projecteurs LED » et présente le dossier de demande de subvention à ce niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DEDICE, à l'unanimité

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

- sollicite la subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du projet « remplacement par des projecteur LED »,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.

N° 2019-28 / DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Pour mémoire, il est rappelé que le Conseil Municipal a la faculté d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif par le biais de décisions budgétaire modificatives. Celles-ci peuvent intervenir à tout moment entre la date de vote du budget primitif et la fin de l'exercice. Une décisions budgétaire modificative peut correspondre à des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif (virement entre chapitres et/ou opération 2018, il y a lieu de voter une décision modificative au Budget Principal COMUNNE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES délibération,

D E C I D E

de voter la décision modificative N° 1 au Budget Général 2019 de la commune, comme suit :

ARTICLE	LIBELLE de l'ARTICLE	Augmentation de crédits		Diminution de crédits	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	3 000,00 €			
65888	Autres charges de gestion courante			3 000,00 €	
TOTAUX		3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €

N° 2019-CD / COMMUNICATIONS ET DIVERS

- travaux divers sur le ban communal
- cérémonie du 8 mai
- organisation du bureau de vote lors des élections européennes du 26 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30